

Exercice 3

Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Salvy de Gougens (actuelle commune de Carcassonne), 1729 (A. D. Aude, AC 69/GG 358) : actes en français.

Ce n'est qu'en 1736, à la suite de la déclaration royale du 9 avril, que s'impose véritablement aux curés l'obligation de tenir en double les registres paroissiaux. Jusque-là, différentes mesures (ordonnance de Saint-Germain-en-Laye d'avril 1667, ordonnance de juin 1680) avaient tenté d'y parvenir mais en vain. La déclaration de 1736 pose le principe de l'existence de deux registres authentiques tenus simultanément par le clergé paroissial, l'un sur papier timbré, l'autre sur papier commun, et signés par les parties, les témoins et les rédacteurs. Le contenu des actes est précisé et étoffé, notamment en ce qui concerne le décès des jeunes enfants, et le versement des doubles dans les greffes des tribunaux définitivement réaffirmé. La déclaration de 1736 est, dans l'ensemble, correctement appliquée. Dans l'Aude, la série dite « des doubles du greffe » (sous-série 5 E) débute ainsi en 1737 pour les trois quarts des communes.

Page de gauche (f° 23 v°)

[Dans la marge] : Jeanne Rigaud

- 1/ Le vingt et neuvième avril
- 2/ mil sept cens vingt et neuf,
- 3/ fut baptisée Jeanne, fille
- 4/ de Pierre Rigaud, pasteur (= *berger*)
- 5/ à la commenderie, paroisse
- 6/ de Montredon, et de Elisabet
- 7/ Espinel, mariés, née le
- 8/ vingt et huitième du dit mois.
- 9/ Son parrin Joseph Espinel ;
- 10/ marrine Jeanne Catala.
- 11/ Présens : Jean-François Loup
- 12/ et Jaques Comigne, signés
- 13/ avec moy, prêtre et curé de
- 14/ Gougens. Signés Loup
- 15/ Comigne
- 16/ Escapat, curé.

[Dans la marge] : François Falandry, Antoinette Carbonnel

- 17/ Le cinquième juin mil
- 18/ sept cens vingt neuf, ont
- 19/ été conjoints en mariage,
- 20/ toutes les formalités de l'Eglise
- 21/ observées, François Falandry,
- 22/ fils de feu Jean Falandry
- 23/ et de Jeanne Jean de cete
- 24/ paroisse d'une part, et
- 25/ Antoinette Carbonnel,
- 26/ fille de Barthélémy Carbonnel
- 27/ et de feu Jeanne Cassagnol
- 28/ de la paroisse *Saint-Vincent*
- 29/ de Montréal d'autre part,
- 30/ en présence du *sieur* Antoine

31/ Fraisse, Pierre Cucurny,
32/ Pierre Rodrigues et

Page de droite (f° 24 r°)

1/ Pierre Sarran et Pierre
2/ Miran signés avec moy,
3/ prêtre et curé de la
4/ paroisse. [Signatures de] Rodrigues
5/ Fraisse
6/ Miran
7/ Sarrand
8/ P. Cucurny
9/ Escapat, prêtre.

[Dans la marge] : Blaise Chambert

10/ Le quinsième juin mil sept
11/ cens vingt neuf, fut
12/ ensevely dans le cimetièrre
13/ de *Saint-Genest de Bruquafel* [*Brucafel, dépendance de la commanderie de Douzens sur le territoire de Carcassonne, paroisse de Gougens*]
14/ Blaise fils de Jean Chambert,
15/ âgé de quatorse mois. En foy
16/ de ce. [Signature de] Escapat curé.

[Dans la marge] : Marguerite Dumons Fromigat

17/ Le vingt et septième juillet
18/ mil sept cens vingt neuf,
19/ fut ensevelie dans le cimeti-
20/ -ère de *Saint-Genest de Bruquafel*,
21/ demoiselle Marguerite Dumons, [vefve : *mot rayé*]
22/ veufve du *sieur Bernard* [Dumon : *mot rayé*]
23/ Fromigat, marchand,
24/ étant morte le jour aupara-
25/ -vant d'une chute, après
26/ avoir receu le sacrement
27/ de l'extrême onction dans la

Page suivante (f° 25 r°) ne figurant pas sur la reproduction du document

1/ métérie de *Saint-Nazaire* [*Saint-Nazaire, propriété du chapitre cathédral Saint-Nazaire de Carcassonne, paroisse de Gougens*].
2/ En foy de quoy,
3/ Escapat curé.